

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 9 avril 2025

**N° 2025\_08**  
**Nomenclature acte : 5.3.4**

**Composant le Conseil d'Administration :**

En exercice : 16  
Démissionnaire : 1  
Présents : 12  
Représentés : 3

Votes pour :  
Votes contre :  
Abstention :

L'An deux-mille-vingt-cinq, le neuf avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le deux avril deux-mille-vingt-cinq, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLETT, Vice-présidente du CCAS.

**Présents** : A. BULLETT, Z. KEFIFA, N. SAUCY, D. LAFON, G. REIGADA, J-Y. SOMMIER, A. BON, S. ABGRALL, M. FORNIER, F. BROSSE, S. LE BEUZE, S. BECHTOLA

**Absents représentés** : L. VASTEL (par A. BULLETT), A-M. MERCADIER (par D. LAFON), P. KHATOLA (par J-Y. SOMMIER)

**Absents excusés** : M. LAGARDE

**Démissionnaire** : J. LECLERCQ

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-7 à R.123-17,

VU la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant fixation du nombre des membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

VU la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection des membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

VU la délibération du conseil d'administration du 15 juillet 2020 portant nomination de Madame Elodie CATON,

VU la lettre de démission de Madame Elodie CATON, représentante de l'association Familles Services au sein du conseil d'administration, reçue en date du 17 septembre 2024,

VU la proposition faite de nommer, en remplacement de Madame ~~Élodie GATON~~, Madame Shainez BECHTOLA, également membre de l'association Familles Services,

VU l'arrêté AR2022\_26 du Maire en date du 28 juin 2022 portant désignation des membres nommés par le Maire au sein du conseil d'administration du CCAS,

VU l'arrêté AR2025\_62 du Maire en date du 25 mars 2025, portant désignation des nouveaux membres nommés par le Maire, au sein du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT que le Maire est Président de droit du CCAS,

CONSIDERANT que les autres membres du CCAS sont désignés par le Maire parmi les membres de société civile et conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

### PREND ACTE

**Article 1** : de la désignation par le Maire en tant que membre du conseil d'administration de :  
- Madame Shainez BECHTOLA, représentante de l'association Familles Services

**Article 2** : cette nomination est effective jusqu'au renouvellement du conseil d'administration prévu en 2026.

**Article 3** : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 4** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :  
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine  
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fontenay-aux-Roses le 09 MAI 2025

  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Laurent VASTEL  
Président du CCAS  


Certifié exécutoire compte-tenu de la réception  
en Préfecture le 12/05/2025  
Publication/Affichage le 12/05/2025

Le Président du CCAS